

Livret pédagogique

Civilisation

Cours de français avant-goût

Centre Juridique Franco-Allemand
Universität des Saarlandes
Campus B 4.1 Zi 2.52
D-66123 Saarbrücken

02.10.2019 – 12.10.2019

Enseignant : Jérémy Durand

Table des matières

Les 10 premières aires urbaines en France.....	2
Villes et fleuves de France métropolitaine	3
Le relief.....	4
Les départements et régions (jusqu'en 2015)	5
Les régions actuelles	6
La France des Outre-Mer	7
La Francophonie dans le monde	8
Les symboles de la République	9
Quelques mythes fondateurs.....	22

Les 10 premières aires urbaines en France



<https://blogs.ac-caen.fr/collegeborisvian/index.php/post/2015/10/01/La-France-Rep%C3%A8res-g%C3%A9ographiques>

Villes et fleuves de France métropolitaine

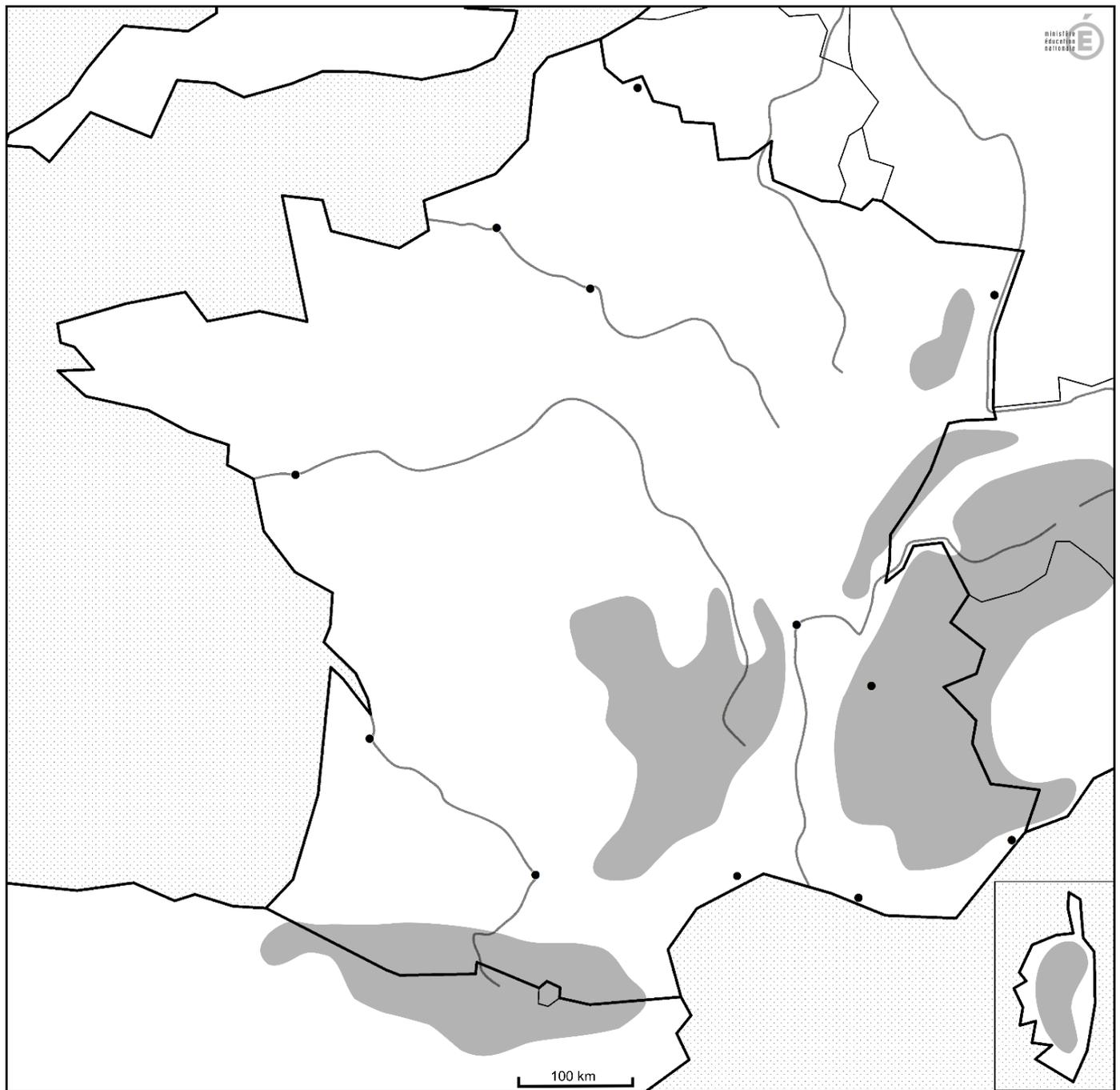


<http://arouisse.com/petite-carte-de-france-a-imprimer/fonds-de-cartes-education-a-petite-carte-de-france-a-imprimer/>

Quels sont les cinq principaux fleuves de France ?

.....

Le relief

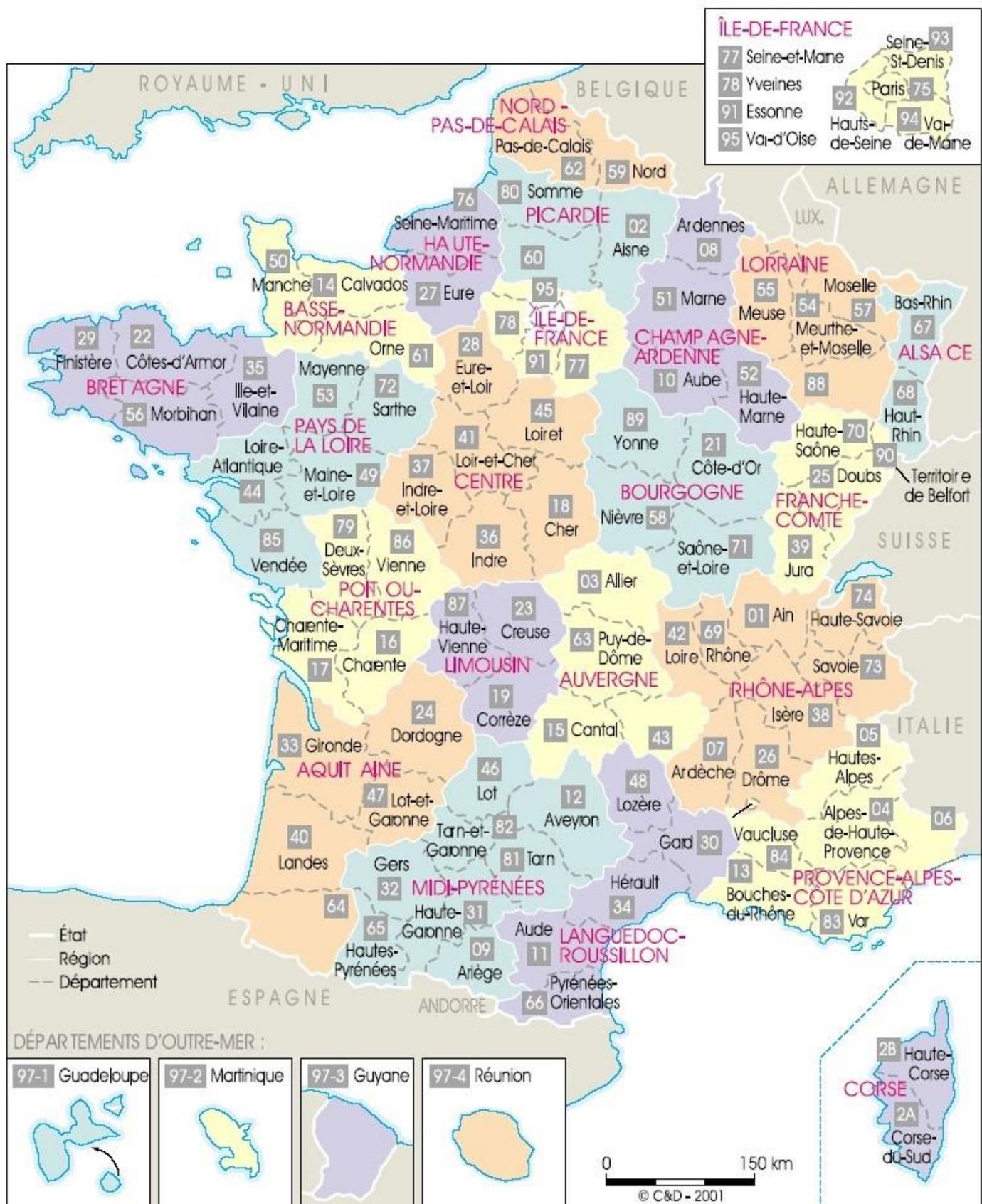


https://eduscol.education.fr/fileadmin/user_upload/histoire_geo/PDF/Fonds_de_cartes/fond_86_france_villes_relief_fleuves_11-01.png

Place les chaînes de montagnes suivantes :

Alpes – Jura – Massif central – Monte Cinto – Pyrénées – Vosges

Les départements et régions (jusqu'en 2015)

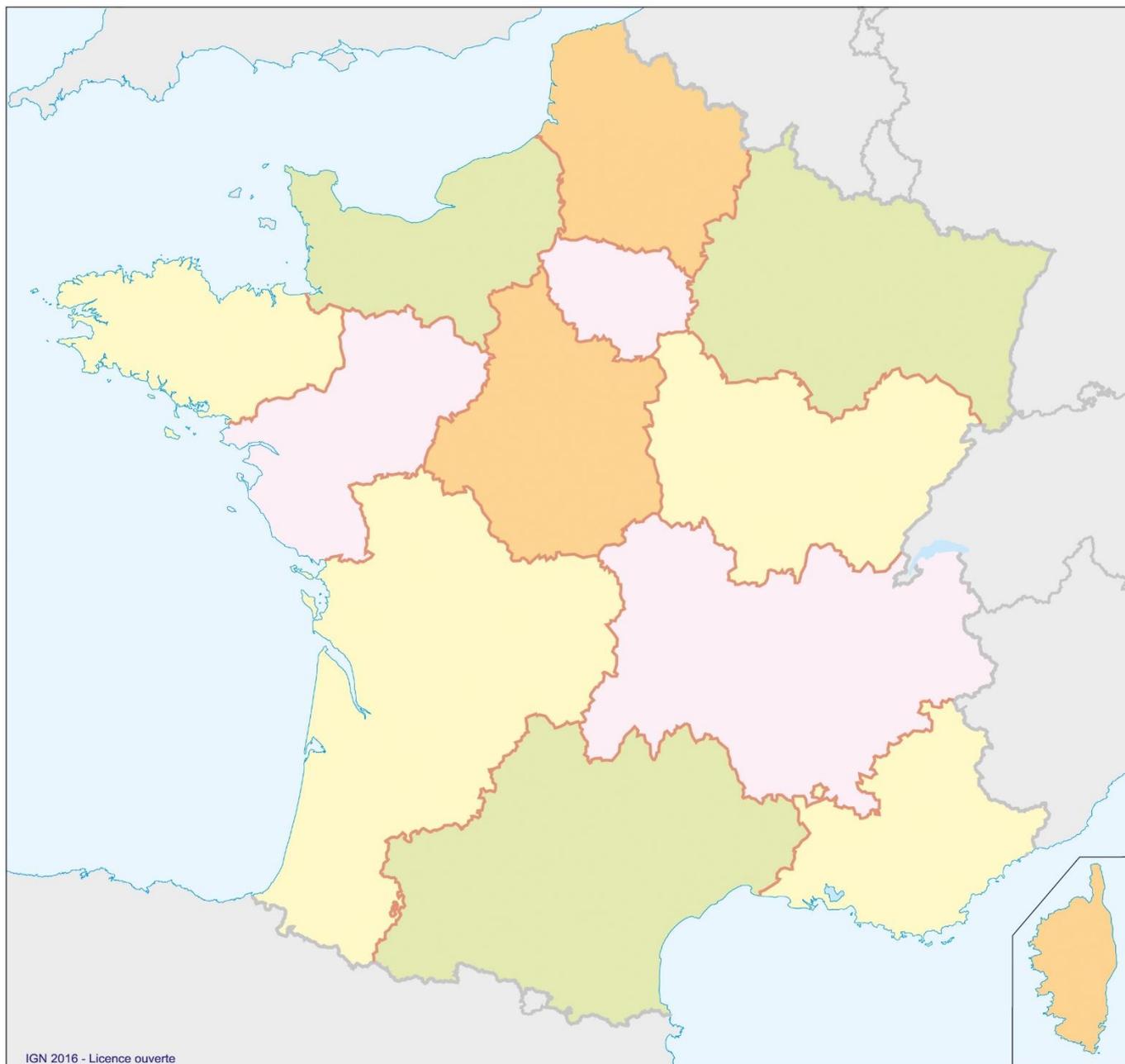


<https://www.cartes-2-france.com/carte-departements-france.php>

À l'aide des cartes en pages 3 et 4, place les départements suivants sur la carte :

Alpes Maritimes – Haute-Loire – Oise – Pyrénées-Atlantiques – Vosges

Les régions actuelles



http://education.ign.fr/publications-de-l-ign/Education/Ressources/fonds_de_cartes/carte_region.jpg

Place les régions suivantes :

*Auvergne-Rhône-Alpes – Bourgogne-Franche-Comté – Bretagne – Centre-Val de Loire – Corse –
Grand Est – Hauts-de-France – Île-de-France – Occitanie – Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) –
Normandie – Nouvelle Aquitaine*

Combien de régions n'ont pas changé de nom ? Pourquoi à ton avis ?

.....

Quelle région a changé de nom ?

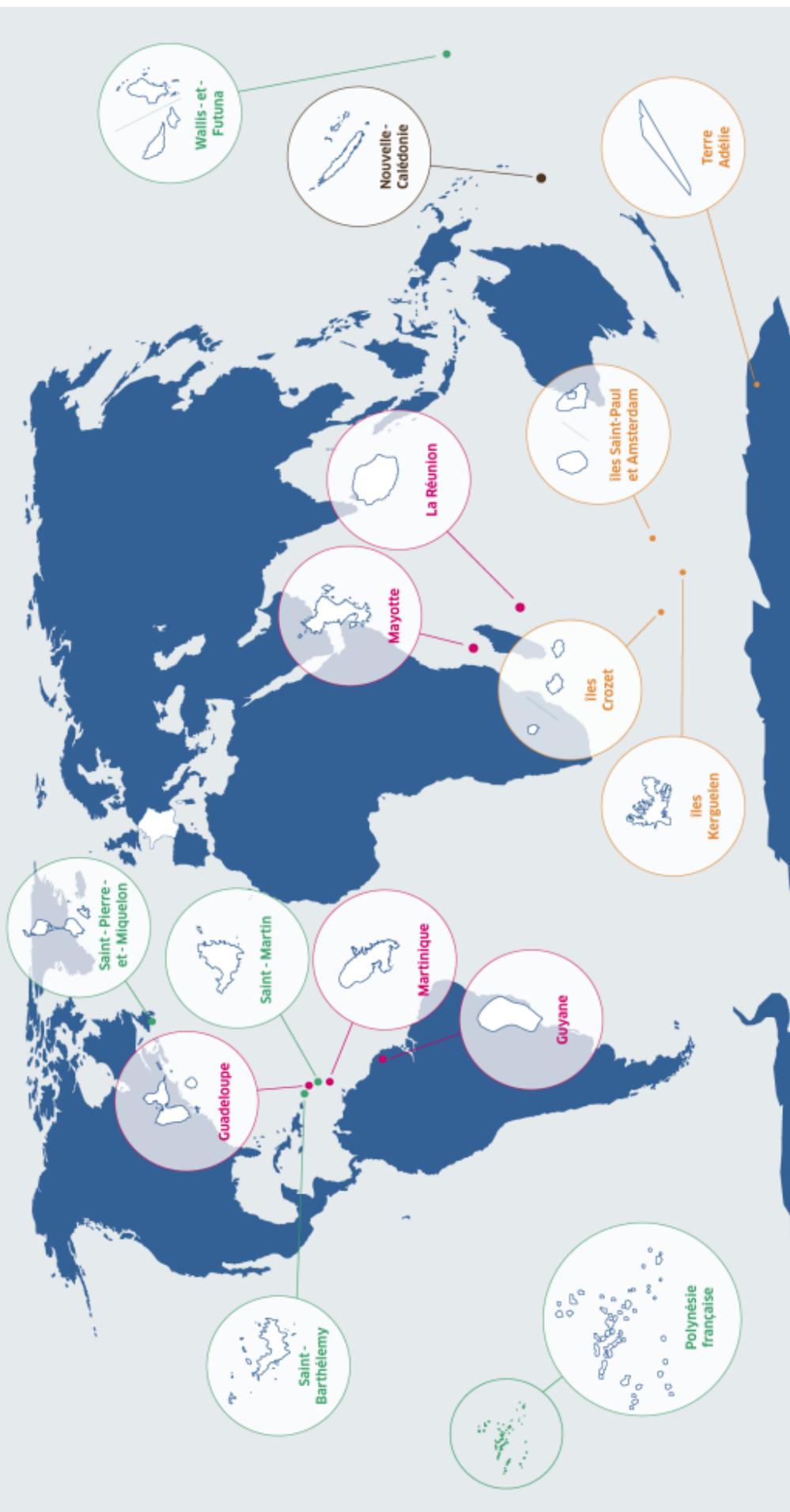
Quelle région a été « réunifiée » ?

www.facebook.com/senat.fr
www.twitter.com/senat_direct
www.twitter.com/senat_info
www.dailymotion.com/senat

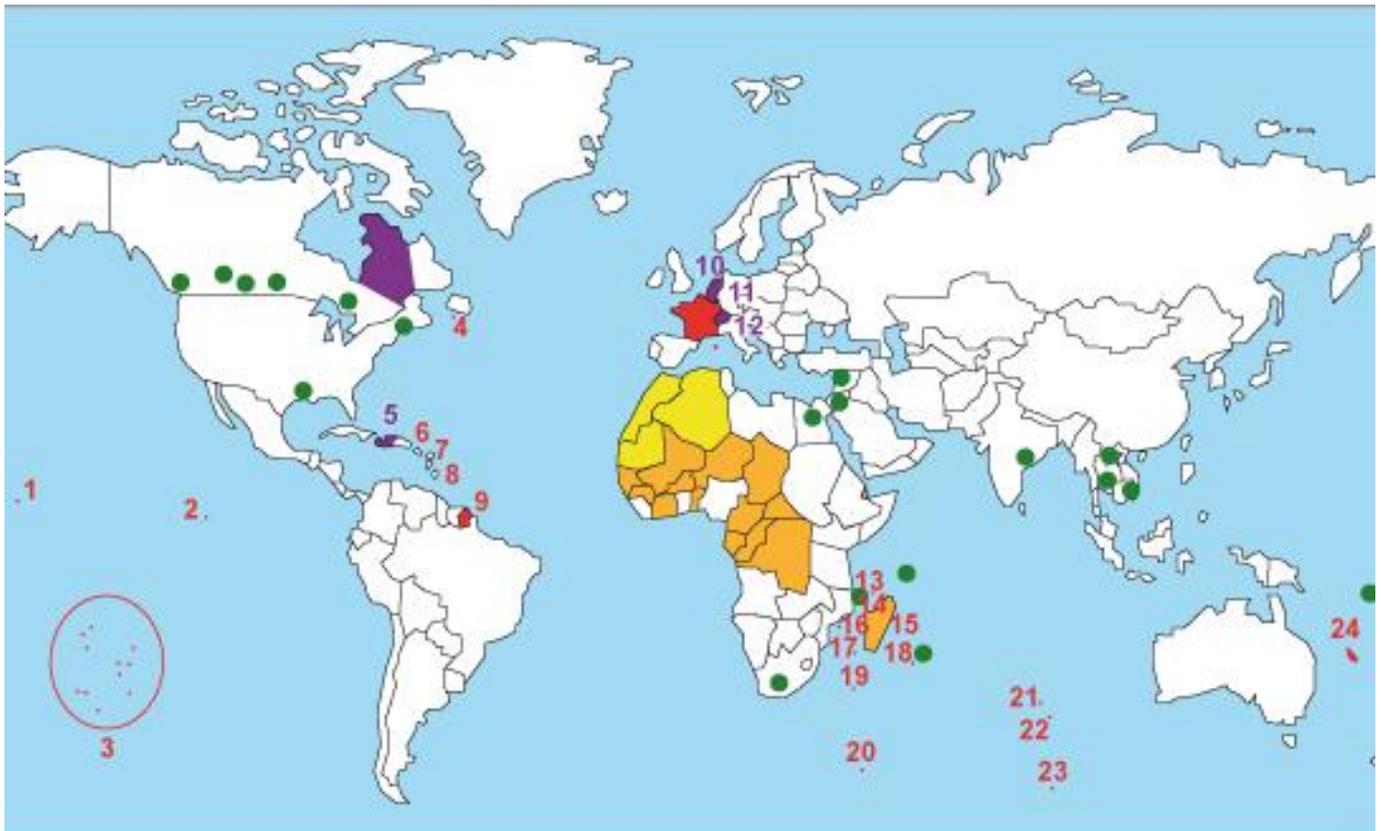
La France des Outre-Mer



Départements et régions d'outre-mer | Collectivités d'outre-mer | Nouvelle-Calédonie | Terres australes et antarctiques françaises



La Francophonie dans le monde



- Métropole et territoires français
- Pays où le français est langue maternelle
- Pays où le français est langue officielle
- Pays où le français est langue importante

- | | |
|---|------------------------|
| 1 Wallis et futuna | 13 Mayotte |
| 2 Clipperton | 14 Îles Glorieuses |
| 3 Polynésie française | 15 Tromelin |
| 4 Saint Pierre et Miquelon | 16 Juan de Nova |
| 5 Haïti | 17 Bassas da India |
| 6 Îles Saint Martin et Saint Barthélemy | 18 Réunion |
| 7 Guadeloupe | 19 Europa |
| 8 Martinique | 20 Crozet |
| 9 Guyane | 21 Nouvelle-Amsterdam |
| 10 Belgique | 22 Saint Paul |
| 11 Luxembourg | 23 Kerguelen |
| 12 Suisse | 24 Nouvelle-Calédonie |
| | ● Minorité francophone |

<https://www.maxicours.com/se/cours/la-france-dans-le-monde/>

Les symboles de la République

Le drapeau tricolore

Emblème national de la Cinquième République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

Un peu d'histoire.

Le drapeau tricolore n'a pas encore son historien. Son origine reste de ce fait encore largement méconnue, mais cela laisse la place à de multiples récits et anecdotes qui -- même s'ils ne sont pas toujours vérifiés -- rendent la naissance du drapeau national plus pittoresque voire poétique car nombre d'hommes illustres se sont, dit-on, penchés sur son berceau pour le parer de ses couleurs.

Avant d'être drapeau, le tricolore fut cocarde. La Fayette, raconte dans ses Mémoires que, trois jours après la prise de la Bastille, il obligea Louis XVI se rendant à l'hôtel de ville de Paris, à porter la cocarde tricolore, le blanc représentant la monarchie, le bleu et le rouge, la ville de Paris, signe de « l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple ». Le succès de la cocarde tricolore, symbole du patriotisme, est alors assuré.

À l'automne 1790, l'Assemblée constituante décide que tous les vaisseaux de guerre et navires de commerce français porteront un pavillon aux trois bandes verticales : rouge près de la hampe, blanc au centre et cette bande sera plus large que les autres, bleu enfin. Le sens vertical des couleurs s'impose. En effet, depuis un siècle déjà, le pavillon néerlandais aux couleurs rouge, blanc, bleu disposées à l'horizontal flotte sur toutes les mers.

Le drapeau tricolore ne prend sa forme définitive que le 15 février 1794 (27 pluviôse an II) lorsque la convention nationale décrète que le pavillon national « sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs ». La légende voudrait que ce soit le peintre Louis David qui ait choisi l'ordre des couleurs.

Le drapeau tricolore disparaît avec le retour de la monarchie de 1814 à 1830. Lors des « Trois glorieuses », les 27, 28 et 29 juillet 1830 les républicains arborent sur les barricades comme signe d'insurrection et de ralliement contre Charles X, le drapeau tricolore. Louis-Philippe réaffirme que le drapeau de la France est le drapeau bleu, blanc, rouge et peut ainsi proclamer « La nation reprend ses couleurs ».

À plusieurs reprises, le drapeau tricolore fut menacé. Le 25 février 1848, lors de la proclamation de la République, les insurgés veulent un drapeau totalement rouge. C'est Lamartine qui, en homme politique harangua la foule et en poète sut trouver les mots pour sauver le drapeau national

... le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. [...] Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous enlevez la moitié de la force extérieure de la France, car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ; c'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis.

Alphonse de Lamartine

Son histoire mouvementée traversée par la grande et la petite histoire, ses multiples représentations dans des œuvres célèbres, romanesques ou picturales à toutes les époques, ses couleurs associant le chaud et le froid expliquent sans doute que le drapeau tricolore est aujourd'hui le seul emblème national de la France, défini par l'article 2 de la constitution de la Cinquième République.

La Marseillaise

À l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

Un peu d'histoire ...

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin".

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.

La III^{ème} République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une "version officielle" est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. C'est également sous la III^{ème} République, le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides.

En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Education nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour "célébrer notre libération et nos martyrs". Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

L'auteur

Né en 1760 à Lons-le-Saunier, Claude-Joseph Rouget de Lisle est capitaine du génie mais a mené une carrière militaire assez brève. Révolutionnaire modéré, il est sauvé de la Terreur grâce au succès de son chant. Auteur de quelques romances et opéras, il vit dans l'ombre sous l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès à Choisy-le-Roi en 1836.

La partition

En quelques semaines, l' "Hymne des Marseillais" est diffusé en Alsace, sous une forme manuscrite ou imprimée, puis il est repris par de nombreux éditeurs parisiens. Le caractère anonyme des premières éditions a pu faire douter que Rouget de Lisle, compositeur par ailleurs plutôt médiocre, en ait été réellement l'auteur.

Il n'existe pas de version unique de la Marseillaise qui, dès le début, a été mise en musique sous diverses formes, avec ou sans chant. Ainsi, en 1879, la Marseillaise est déclarée hymne officiel sans que l'on précise la version, et un grand désordre musical pouvait se produire lorsque des formations différentes étaient réunies.

La commission de 1887, composée de musiciens professionnels, a déterminé une version officielle après avoir remanié le texte mélodique et l'harmonie.

Le Président Valéry Giscard d'Estaing a souhaité que l'on revienne à une exécution plus proche des origines de l'oeuvre et en a fait ralentir le rythme. C'est aujourd'hui une adaptation de la version de 1887 qui est jouée dans les cérémonies officielles. Parallèlement, la Marseillaise a été adaptée par des musiciens de variété ou de jazz.

Paroles de "La Marseillaise"

25 avril 1792

Couplet n°1

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, *(bis)*
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Couplet n°2

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? *(bis)*
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Couplet n°3

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! *(bis)*
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

Couplet n°4

Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! *(bis)*
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

Couplet n°5

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s'armant contre nous. *(bis)*
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,

Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

Couplet n°6

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (*bis*)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Couplet n°7

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière,
Et la trace de leurs vertus, (*bis*)
Bien moins jaloux de leur survivre,
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil,
De les venger ou de les suivre

Le septième couplet, dont l'auteur reste à ce jour inconnu, a été ajouté en 1792.

<https://www.elysee.fr/la-presidence/la-marseillaise-de-rouget-de-lisle>

Marianne

Même si la Constitution de 1958 a privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française.



Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française.

Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIIIème siècle, Marie- Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République.

Sous la IIIème République, les statues et surtout les bustes de Marianne se multiplient, en particulier dans les mairies. Plusieurs types de représentation se développent, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère "sage" de la Marianne : le bonnet phrygien est parfois jugé trop séditionnel et remplacé par un diadème ou une couronne.

Aujourd'hui, Marianne a pu prendre le visage d'actrices célèbres. Elle figure également sur des objets de très large diffusion comme les timbres-poste. Elle inspire également des œuvres artistiques.

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine de 2007, la Présidence de la République a mis en valeur la Haute couture en association avec le symbole républicain de Marianne en présentant au public dans le salon Napoléon III les robes de sept créateurs de talent -- Lefranc Ferrant, Margareth&moi, Stéphanie Renoma, Katherine Pradeau, Max Chaoul, Edward Achour, Repetto - sur le thème de Marianne.

<https://www.elysee.fr/la-presidence/marianne>

La devise

Héritage du siècle des Lumières, la devise " Liberté, Égalité, Fraternité " est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la IIIème République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.

Associées par Fénelon à la fin du XVIIème siècle, les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont plus largement répandues au siècle des Lumières.

Lors de la Révolution française, " Liberté, Égalité, Fraternité " fait partie des nombreuses devises invoquées. Dans un discours sur l'organisation des gardes nationales, Robespierre préconise, en décembre 1790, que les mots "Le Peuple Français" et "Liberté, Égalité, Fraternité" soient inscrits sur les uniformes et sur les drapeaux, mais son projet n'est pas adopté.

À partir de 1793, les Parisiens, rapidement imités par les habitants des autres villes, peignent sur la façade de leurs maisons les mots suivants : "unité, indivisibilité de la République; liberté égalité ou la mort" mais ils sont bientôt invités à effacer la dernière partie de la formule trop associée à la Terreur.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848, empreinte d'une dimension religieuse : les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité et bénissent les arbres de la liberté qui sont alors plantés. Lorsqu'est rédigée la constitution de 1848, la devise " Liberté, Égalité, Fraternité " est définie comme un " principe " de la République.

Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la IIIème République. On observe toutefois encore quelques résistances, y compris chez les partisans de la République : la solidarité est parfois préférée à l'égalité qui implique un nivellement social et la connotation chrétienne de la fraternité ne fait pas l'unanimité.

La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

<https://www.elysee.fr/la-presidence/liberte-egalite-fraternite>

La fête nationale

Chaque année depuis 1880, la République fête la Nation au milieu du mois de juillet. Que célèbre-t-elle exactement ? Comment la journée a-t-elle été choisie ? Quels en sont les enjeux ? Elle se construit sur le souvenir et la signification de deux événements révolutionnaires qui placent le peuple au cœur de l'action, à la fois acteur et objet, sujet et finalité. Cependant les faits portent leur propre histoire et interprétation, et font de la mémoire collective autour du 14 juillet, une reconstruction.

Le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille, de l'événement au mythe.

L'élévation au rang d'événement fondateur donne au 14 juillet 1789 une place singulière dans la mémoire nationale. Événement révolutionnaire ou révolte d'Ancien Régime ? La Bastille occupe une place particulière dans l'imaginaire populaire qui contribue à la nature même de l'événement et à son interprétation. Forteresse, prison symbole de l'arbitraire royal en matière de justice, forteresse militarisée tournée vers la capitale, lieu de révolte potentiel, notamment le faubourg Saint Antoine, lieu des supplices les moins avouables dont auraient été victimes des condamnés non identifiables tant en nombre qu'en nom, mouvoir sans retour possible vers la société des hommes, symbole de la tyrannie, la liste est longue des caractères de ce bastion érigé à partir du roi Charles V et qui avait perdu depuis longtemps son statut de prison. Lors de l'ouverture de la forteresse conquise ou simplement remise suite à la reddition de sa garnison, le peuple de Paris n'y trouva semble-t-il que sept prisonniers, dont quatre faussaires.

L'événement connu en réalité deux réussites : l'une répond aux objectifs du peuple venu l'assiéger, l'autre à sa postérité. L'événement est une réaction populaire à la situation de crainte provoquée par la présence de troupes autour de la capitale. Le peuple de Paris forme une milice assez conséquente estimée à plus de 40 000 hommes. Le 12 juillet, un dimanche, le renvoi de Necker est connu à Paris qui entre en émoi, non par sympathie pour le ministre, mais par crainte d'un retour en force de l'autorité royale. Camille Desmoulins harangue la foule au Palais Royal pour l'inciter à se défendre. Des manifestations spontanées dans les rues

soutiennent Necker et l'intervention d'un régiment allemand aux Tuileries fait des blessés. Les soucis alimentaires de la ville entretiennent la crainte, l'émotion au sens moderne du terme. Le lendemain matin, très tôt, des barrières d'octroi sont incendiées, le couvent Saint Lazare est pillé car soupçonné d'abriter du grain. A l'Hôtel de Ville dans la matinée, des électeurs de la ville de Paris dirigés par le prévôt des marchands, Jacques de Flesselles, créent un comité permanent et une milice, avec comme signe distinctif une cocarde rouge et bleue, couleurs de la ville. Mais cette milice n'est pas armée : des lieux de détentions d'armes sont pillés, des piques sont forgées. Demande est faite au gouverneur des Invalides de livrer les armes : il refuse.

Au matin du 14, la foule se rend aux Invalides pour exiger l'accès aux armes. Les troupes présentes sur le Champ de Mars font savoir qu'elles ne marcheront pas sur les Parisiens qui s'emparent alors des Invalides, y trouvent trente mille fusils et douze canons. Il ne manque plus que la poudre et les balles. Une première puis une deuxième délégation des électeurs de la ville de Paris sont reçues par le gouverneur Launay à la Bastille mais n'obtiennent ni poudre, ni balles, alors qu'en fin de matinée la foule commence à se masser devant la forteresse. Vers 13 heures 30, les défenseurs de la Bastille, des invalides, répondant aux ordres de Launay, ouvrent une première fois le feu sur la foule. Une troisième et une quatrième délégation se rendent à la Bastille sans plus de succès. A partir de 15 heures 30, cinq canons pris le matin aux Invalides sont placés devant la Bastille par des gardes-françaises. Vers dix-sept heures, la garnison de la Bastille se rend avec la promesse d'être bien traitée, la foule s'empare de la Bastille, y prend la poudre qu'elle était venue chercher et libère quelques prisonniers. Une centaine de Parisiens a été tuée pendant la journée. Sur le chemin de l'Hôtel de ville où la garnison désormais prisonnière doit être emmenée, le gouverneur Launay est tué, sa tête tranchée au canif par un jeune boucher, le prévôt des marchands est lui aussi assassiné au motif de trahison, les archives de la Bastille sont pillées. Dans une danse macabre, les têtes sont promenées dans Paris jusqu'au Palais Royal. En fin de journée, ignorant encore l'épisode de la prise de la Bastille, Louis XVI a ordonné le retrait des troupes. Le roi n'apprend l'événement qu'à son réveil le lendemain matin, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt laisse ce mot devenu célèbre « Non, Sire, c'est une révolution »...

Le 14 juillet 1790, la Fête de la Fédération, l'union de la Nation.

Le 15 juillet 1789, Louis XVI nomme La Fayette commandant de la garde parisienne créée pour canaliser les mouvements populaires et assurer la protection des Parisiens. Des milices de citoyens se créent dans chaque ville sur le modèle de la garde nationale de Paris pour lutter contre toute menace, notamment pendant la Grande Peur. Des fédérations locales, régionales de gardes nationales se sont constituées dans le sud de la France dès le mois d'août 1789. Elles se répandent dans le reste du pays. La Fayette incite à organiser pour le premier anniversaire de la prise de la Bastille une fête nationale célébrant cette fédération, proposition acceptée par l'Assemblée. L'Assemblée veut que cette commémoration du 14 juillet soit une fête l'unité de tous les Français.

Le théâtre de la fête est le Champ de mars, aménagé à partir du 1er juillet par de nombreux ouvriers, notamment de terrassement pour créer un cirque à l'antique, dont la capacité est estimée à cent mille places. Au centre, est érigé un autel, dédié à la Patrie, base d'un culte civique. La préparation du lieu vit la participation de représentants des différents groupes sociaux. La légende veut que Louis XVI, lui-même, y assistât. Les fédérés venus de toutes les provinces, complétés par les fédérés parisiens, estimés quant à eux à cent mille, défilent avec leurs drapeaux montrant l'union de la Nation à travers ceux qui la défendent. Des éléments constitutifs des 14 juillet modernes naissent sans doute en cette occasion. Le roi est placé sous un chapiteau adossé à l'Ecole militaire, sur la droite de la toile. Face à lui, un arc de triomphe clôt l'autre extrémité du Champ de mars, ouvrant sur la Seine. Une messe est célébrée par Talleyrand, avec trois cents prêtres, puis une prestation de serment. Le marquis de La Fayette (arrivant sur un cheval blanc) au nom des gardes fédérés prononce celui de la garde nationale. Fidélité à la Nation, à la loi et au roi, engagement à maintenir la Constitution acceptée par le roi, protection de la sûreté des personnes sont le contenu essentiel de cette prestation. Le président de l'assemblée, Charles de Bonnavay, prête serment pour l'ensemble des députés et de leurs électeurs. Les députés des quatre-vingt-trois départements assistent à la fête. Puis, Louis XVI intervient comme chef de l'exécutif pour prêter serment à la Constitution et s'engager à appliquer et respecter la loi. Un Te Deum fut donné. L'enthousiasme de la première fête de la fédération disparut lors de la suivante en 1791. La méfiance liée aux événements du printemps, la fuite à Varennes notamment, anima la célébration à laquelle l'assemblée ne s'associa pas ! Quelques jours plus tard la fusillade du Champ de mars envenima la situation. Par le 14 juillet 1789 la Révolution crée l'événement, par le 14 juillet 1790 elle crée l'expérience festive.

Les célébrations du XIX^e siècle épousent les enjeux et caractères des différents régimes politiques : fête de l'Empereur sous Napoléon, fête du roi sous la Restauration. Même la deuxième République n'osa reprendre le 14 juillet lui préférant le 22 septembre.

1880, le 14 juillet devient fête nationale.

Les républicains ne contrôlent l'ensemble des institutions qu'à partir du début de l'année 1879. L'enracinement de la République s'affirme par un ensemble de symboles, la mise en place de rituels et de pratiques collectives. Ainsi, en 1880, les députés républicains sont-ils confrontés à la nécessité d'offrir à la Nation, une fête collective dont il faut fixer la date, organiser le contenu. Les événements révolutionnaires se transforment en mythes fondateurs. Le mythe inscrit le présent de la troisième République naissante dans une continuité historique. « Le drame de 1789 ne cesse de se rejouer » nous dit F. Furet... Alors quelle date choisir ? La place du peuple dans l'événement choisi doit être centrale pour les députés. Il doit avoir joué le rôle majeur, dans une démarche d'émancipation, d'affirmation de sa souveraineté à la recherche de sa liberté, sans que la violence, notamment la violence gratuite faite aux corps n'ait été présente ou du moins déterminante. Entre 1789 et 1880 les dates possibles sont nombreuses. Si la révolution de 1830 offre les 27, 28 et 29 juillet, est-il possible de fêter la Nation par une date qui favorise l'arrivée au pouvoir des Orléanistes ? Bien sûr Louis Philippe a fait ériger la colonne de la Bastille en hommage à ces morts sur les lieux de 1789, mais cela suffit-il ?

La Révolution de 1848 apparaît comme une évidence au vieux socialiste Louis Blanc qui propose le 24 février, début des événements qui conduisent au suffrage universel, à l'abolition de l'esclavage, aux ateliers nationaux... Cependant l'élan généreux du printemps 1848, fondateur d'une république sociale, est stoppé par la répression des mouvements de juin et de juillet 1848, par le passage à une république conservatrice, puis au Second Empire.

La naissance de la République en 1870 ne reçoit spontanément aucun véritable soutien. Seule la date du 4 septembre eut pu recueillir les suffrages. Née dans la défaite des premiers jours de septembre, avec l'enjeu de la poursuite de la guerre, la République vaincue, dans un territoire occupé, passe assez rapidement entre les mains des conservateurs, avec une majorité monarchiste aux élections législatives de février 1871 et un long chemin de dix années pour la conquête des institutions par les républicains.

Décidément c'est bien la Révolution française qui doit fournir ce repère de la Nation. Le choix cependant ne s'impose nullement comme une évidence. Elle offre de nombreuses dates qui toutes soulèvent débat. Peuple acteur de son émancipation, démarche consensuelle, interdisent des dates comme le 9 thermidor (1794). La chute des Montagnards dans une conception partisane ne peut servir de point de ralliement à la nation toute entière d'autant plus que le courant contre-révolutionnaire est encore fort présent en 1880.

L'année 1792 avec la victoire de Valmy suivie immédiatement de la proclamation de la première République offrirait des potentialités intéressantes. Le 20, le 21 septembre permettraient une commémoration nationale placée en début d'année scolaire, après les vendanges, pour fédérer la Nation autour de la naissance du premier régime sans roi. Mais de fait, la violence du renversement de la monarchie le 10 août 1792, avec la prise des Tuileries, l'incarcération du roi, puis les massacres de septembre disqualifient rapidement ces dates. L'esprit de 1792-1793 évincé des possibles, l'année 1789 s'impose alors mais elle aussi avec une diversité de possibilités.

Les Républicains de 1880 voient d'un œil favorable le serment du Jeu de Paume, le 20 juin. Cependant le Tiers Etat prêtant serment ce jour, dans un élan fixé dans les mémoires collectives par le peintre David, est en fait composé essentiellement de bourgeois, élus lors des élections pour une assemblée qui s'inscrivait bel et bien dans les outils de gouvernement de la monarchie. De même le 5 mai, journée d'ouverture des états généraux n'est pas retenu.

Si l'on évacue de la liste les journées des 5 et 6 octobre au cours desquelles les femmes puis la garde nationale ramènent à Paris le « boulanger, la boulangère et les petits mitrons », il reste le 4 août. Un système social pluriséculaire s'écroule. La date est acceptée par une partie importante du monde politique. Cela suffit-il à fédérer la nation ? Les acteurs de cette décision prise dans la crainte de propagation du mouvement de la Grande Peur appartiennent aux groupes privilégiés. C'est la noblesse et le clergé par certains de leurs membres qui se libèrent de droits ancestraux. Certes le principe même de privilège comme base de

l'organisation sociale disparaît sans souder pour autant la Nation. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août ne reçoit pas les suffrages de façon surprenante.

Alors le 14 juillet s'impose dans le débat. Certes il devient date de fête nationale par élimination des autres dates possibles. Cependant il ne faut pas en faire une victoire par défaut. Le 14 juillet remplit nombre de critères imposés : il s'agit bien d'une journée d'intervention du peuple français, en l'occurrence parisien dans le cadre de son émancipation, de la conquête de la liberté. Le peuple devient acteur de sa propre histoire. L'objet saisi par l'intervention du peuple représente bien l'arbitraire royal en matière de justice. Le choix des parlementaires s'inscrit dans un contexte intellectuel de mise en valeur de la date par les grands républicains, écrivains comme Hugo, historiens comme Michelet. Il rejoint donc des événements anciens des temps médiévaux et modernes comme éléments construisant la lutte contre l'Ancien régime. La Bastille symbolise au réel l'ensemble des formes d'arbitraire et de domination comme les discours républicains des années 1870 le rappellent avec toutes « ces bastilles à prendre ». L'année 1789 suffisait-elle ? La victoire du 14 juillet n'est-elle pas à trouver dans la double signification de la date. Au 14 juillet 1789 succède un 14 juillet 1790. La fête de la fédération atténue le caractère violent de la prise de la Bastille au profit d'une célébration modérée non de l'événement mais de la Nation fédérée, unie en une même fête, associant l'ensemble des parties pour un projet commun. Le choix d'une date à double acception reçoit les suffrages des républicains modérés, voire de certains orléanistes pour lesquels 1790 est un moindre mal. Pour les républicains triomphants, la journée du 14 juillet 1789 se suffit à elle-même comme valorisation du peuple héroïque sans porter en lui les travers des autres dates.

Les républicains opportunistes s'emparent d'une date particulièrement adaptée à leur démarche. Le peuple acteur n'a pas d'appartenance sociale marquée, il réunit l'ensemble de ceux que le système de privilège exclut et qui vers 1880 doivent encore combattre contre les contre-révolutionnaires à dominante monarchiste et cléricale. Le combat politique de la construction de la République peut être présenté comme la duplication, la poursuite du combat du 14 juillet 1789. Cela permet aussi aux opportunistes, engagés dans cette voie lors de la campagne électorale de 1877 de dépasser la question sociale au profit de celle du régime encore à établir, des Bastilles à prendre. Les autres dates, aussi importantes soient-elles ne seraient que l'effet du 14 juillet. Mission est alors donnée aux nouveaux gouvernants de conduire la Nation vers le progrès que les pères de 1789 ont esquissé et que le XIX^e siècle n'a pu encore atteindre, partagé entre révolutions, réaction et conservatisme.

Le 21 mai 1880, un député de Paris, Benjamin Raspail dépose un projet de loi adopté par la chambre des députés le 8 juin, puis par le Sénat le 29 du même mois. La loi est promulguée le 6 juillet, quelques jours avant la première célébration avec un programme au réel déjà préparé. La jour de la fête est déclaré chômé, comme le sont certaines fêtes religieuses, mais aussi pour en faire une journée identique sur l'ensemble du territoire national.

Le 14 juillet 1880, l'ancrage des rituels.

La journée s'organise autour de deux éléments principaux, le défilé militaire et l'ensemble des festivités populaires.

En 1880, le Champ de mars a été abandonné au profit de l'hippodrome de Longchamp. Les présidents des institutions clefs (République, Chambre des députés, Sénat), des membres du gouvernement, des élus de la Nation, des délégations étrangères, à gauche les chefs militaires du pays. Sur l'estrade le président du Conseil des ministres, Jules Ferry, celui de la Chambre Léon Gambetta, celui du Sénat, Léon Say, remettent les drapeaux aux militaires à cheval qui saluent. Une fois au pouvoir, les républicains décident de prendre en main une armée jugée hostile au régime. Les vieux drapeaux de 1871 (en laine) sont remplacés par de nouveaux étendards (terme de cavalerie) ou drapeaux (infanterie) avec des formules génériques affirmant la nature du régime et celle des missions des régiments : « République française », « Honneur et Patrie », les listes des batailles des régiments. La hampe du drapeau se termine par une pointe avec l'inscription « R.F ». Le 14 juillet 1880 est une fête de redressement. La perte des drapeaux dans la guerre de 1870 a provoqué un traumatisme profond que la cérémonie chargée de symboles doit effacer. Le pouvoir politique, au nom de la Nation, investit l'armée, émanation de la Nation, de la mission de la protéger, de la représenter, de remplir les missions qui lui sont dévolues. Ce moment de la fête civique du 14 juillet est une étape importante dans la construction du lien entre l'armée et le peuple. Le 14 juillet est bel et bien une fête patriotique.

Il s'agit dès l'origine de faire de cette fête une fête militante : républicaine, anticléricale. Il est remarquable aussi que les républicains de 1880 aient évincé de la fête, la messe et le Te Deum, la fête républicaine devient alors une fête sans dieu. Une rivalité s'établit dans la préparation des festivités entre la nouvelle fête républicaine et les fêtes traditionnelles ou les cérémonies notamment religieuses. La fête est de parti pris et, pour la première fois sans doute, l'Eglise est absente des cérémonies officielles, mais pas seulement par opposition proche du cloche merle. La fête de la fédération se révèle être d'un grand secours. Régime de liberté (et elles sont de plus en plus nombreuses sanctionnées par le droit), régime de fraternité la République entend faire de cette journée un moment d'expression collective de paix civile, d'union nationale mais en sortant de la démarche abstraite, difficile à ritualiser.

Les festivités se déroulent dans l'espace public, remplaçant d'autres formes d'utilisation de cet espace. Le matin, l'armée défile, composée sur le principe de la conscription, des citoyens qui défendent la Nation toute entière. Des orchestres, fanfares, harmonies jouent, la musique créant un espace sonore propre à la journée, et en fin de journée la musique clôt les festivités par le bal populaire. Les danses collectives racontent à leur façon l'insurrection victorieuse qu'elles célèbrent dans une démarche patriotique. Le bal rend le spectateur actif, la célébration n'est pas la réception abstraite d'un message politique mais la communion d'une Nation actrice de sa propre histoire. Le bal ayant lieu généralement le soir, la population s'adonne à des jeux collectifs entre le défilé et la soirée. Dans la journée, se déroule aussi le banquet républicain important dans les rituels et rappelant les démarches politiques des temps difficiles des républicains, notamment sous la Monarchie de Juillet et sous le Second Empire.

Des retraites aux flambeaux, des feux d'artifice ponctuent cette journée mémorable, jouée à l'identique dans toutes les communes de France. Sous la Troisième République, elle coïncide avec la fin du calendrier scolaire, avec des travaux agricoles appelant les bras libérés. Depuis, si chaque année l'union de la Nation est réaffirmée à l'occasion de la fête, quelques 14 juillet ont été particulièrement marquants, comme celui de 1919, nommé fête de la victoire après l'austérité de la guerre de 1914-1918. Dans le même esprit, le 14 juillet 1945 est précédé par trois jours de réjouissances civiques.

Quelques mois après l'armistice du 11 novembre, la fête nationale est organisée en « fête de la Victoire ». Le défilé est imposant. 1000 blessés, les maréchaux Joffre et Foch, toutes les armées alliées et l'armée française défilent de l'avenue de la Grande Armée à la place de la République en passant par les Champs-Élysées.

Le 14 juillet aujourd'hui

Le 14 juillet connaît toujours un grand succès. À Paris, le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées fait l'objet d'une préparation minutieuse. Partout en France se déroulent bals, illuminations ou feux d'artifice.

1958-1959: Les 14 juillet de l'indépendance et de la puissance

Les 14 juillet 1958 et 1959 veulent éblouir. La France, tout en étant alliée des États-Unis, veut affirmer son identité et son indépendance. Ces 14 juillet seront les premiers au cours desquels la France fera défiler ses armes lourdes. Le défilé devient une vitrine pour montrer la puissance militaire française.

[...]

Les présidents de la Ve République ont apporté quelques modifications au déroulement de la journée. Pour renouer avec la tradition du Paris révolutionnaire.

De 1974 à 1979, le lieu de célébration du défilé varie :

- 14 juillet 1974 : Bastille-République
- 14 juillet 1975 : cours de Vincennes
- 14 juillet 1976 : Champs-Élysées
- 14 juillet 1977 : École militaire
- 14 juillet 1978 : Champs-Élysées
- 14 juillet 1979 : République-Bastille Défilé militaire.

Le Défilé de la Patrouille de France

Depuis 1980, les Champs-Élysées sont redevenus le cadre du défilé.

Le 14 juillet 1989 a été un moment fort de la célébration du bicentenaire de la Révolution française. De nombreux chefs d'Etat étrangers ont pu assister notamment à "la Marseillaise", spectacle de Jean-Paul Goude.

1994 : Eurocorps, symbole de la réconciliation franco-allemande

Le 14 juillet 1994, l'Eurocorps participe au défilé de la fête nationale française sur les Champs-Élysées à Paris. Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des soldats allemands défilent en France, sous le signe de la réconciliation franco-allemande opérée dans le cadre européen.

En 2007, pour la première fois, des soldats des 27 pays européens défilent. En 2009, la République de l'Inde est le pays invité d'honneur des cérémonies du 14 juillet. Le défilé militaire est ouvert par un détachement de 400 officiers, sous-officiers et soldats de l'Armée de Terre, de la Marine et de l'Armée de l'Air indiennes. En 2010 quatorze pays africains, qui ont été dans leur histoire associés à la France et qui célébraient cette année-là le cinquantenaire de leurs indépendances, ont été les invités d'honneur des cérémonies du 14 juillet.

En 2007, 2008 et 2009, des centaines de « héros » et de « victimes » anonymes ont été invités à la réception qui est traditionnellement donnée dans le parc du Palais de l'Élysée après le défilé. En 2010, Nicolas Sarkozy décide de supprimer la « garden-party » afin de témoigner de l'effort de l'Élysée en faveur de la bonne gestion des deniers publics, dans un contexte marqué par la crise économique et financière. Cette suppression est également appliquée lors des quinquennats suivants.

Textes réalisés en collaboration avec le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) - Pierrick Hervé

<https://www.elysee.fr/la-presidence/la-fete-nationale-du-14-juillet>

Le coq

Le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin " gallus " signifiant à la fois coq et gaulois.

Disparu au haut Moyen-Age, on le retrouve en Allemagne dès le XIV^{ème} siècle pour évoquer la France. A partir du XVI^{ème} siècle, le Roi de France est parfois accompagné de cet oiseau sur les gravures, monnaies, etc.

La Révolution française en a fait un plus large usage. On le trouve notamment représenté sur des assiettes et sur le sceau du Directoire. Proposé comme emblème à Napoléon Ier par une commission de conseillers d'Etat, il fut refusé pour la raison suivante : " le coq n'a point de force, il ne peut être l'image d'un empire tel que la France ".

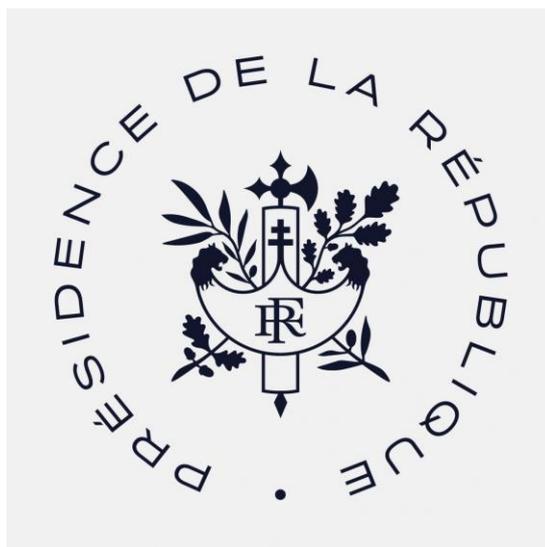
À partir de 1830, il est à nouveau très apprécié. Par une ordonnance du 30 juillet 1830, le coq gaulois doit figurer sur les boutons d'habit et doit surmonter les drapeaux de la garde nationale.

Naturellement dédaigné par Napoléon III, il devient un symbole quasi officiel sous la III^{ème} République : la grille du parc du Palais de l'Élysée construite à la fin du XIX^{ème} siècle est ornée d'un coq et la pièce d'or frappée en 1899 également.

Si la République française lui préfère aujourd'hui le symbole de la Marianne, il figure toutefois sur le sceau de l'Etat, qui est celui de la Seconde République : la liberté assise tient un Coq sur un canon avec gouvernail sur lequel est représenté le coq. Il est surtout utilisé à l'étranger pour évoquer la France, notamment comme emblème sportif.

<https://www.elysee.fr/la-presidence/le-coq>

Le faisceau de licteur



Description

La partie centrale du motif représente des faisceaux constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières.

Les faisceaux sont recouverts d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française). Des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

Le faisceau de licteur est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel.

Un peu d'histoire ...

Les faisceaux sont constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières. Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des Magistrats et dont ils exécutaient les sentences.

La révolution française réinterpréta ce symbole : le faisceau représente désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. L'Assemblée constituante impose en 1790 ses « antiques faisceaux » comme nouvel emblème de la France.

À la chute de la Monarchie, le faisceau de licteur devient un des symboles de la République française « une et indivisible » (tel un faisceau). Il est repris sur le sceau de la I^{ère} République puis sur celui de la II^e République, toujours en usage aujourd'hui.

En 1913, le ministère des Affaires étrangères adopte pour les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger un emblème inspiré d'un modèle figurant sur les gardes d'épée et les boutons d'uniforme diplomatique. Le dessin représente un faisceau de licteurs surmonté d'une hache et recouvert d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française), des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

La naissance et le développement de l'Organisation des Nations Unies a renforcé le besoin de symboliser la République française par un emblème. En effet, lorsque la salle d'Assemblée des Nations Unies fut construite à New York, chaque pays devait être représenté par un sceau. En 1953, une commission se réunit au Ministère des Affaires étrangères pour définir l'emblème de la France à faire figurer dans la salle d'Assemblée des Nations-Unies à New-York.

La commission adopte le projet de l'artiste Robert Louis qui s'énonce comme suit: « d'azur au faisceau de licteur posé en pal, sur deux branches de chêne et d'olivier, passées en sautoir, le tout d'or, lié par un ruban du même, chargé de la devise en lettres de sable Liberté-Egalité-Fraternité ».

Le président Giscard d'Estaing a repris ce motif - le faisceau de licteur surmonté de la hache et entouré d'une couronne de lauriers - comme emblème personnel.

<https://www.elysee.fr/la-presidence/le-faisceau-de-licteur>

Le sceau



<http://www.supercoloring.com/fr/coloriages/grand-sceau-de-la-republique-francaise>

Marque distinctive et signe d'autorité, le sceau est détenu au Moyen Age et sous l'Ancien Régime par les différents pouvoirs civils ou religieux et par le roi lui-même. Aujourd'hui l'usage du sceau n'est réservé qu'à des occasions solennelles comme la signature de la Constitution et éventuellement ses modifications. Le sceau actuel de la République est celui de la IIème République, frappé en 1848.

Sous l'Ancien Régime, le chancelier, grand officier de la Couronne, second en dignité après le connétable, est un personnage essentiel. Inamovible, il ne porte pas le deuil à la mort du roi tandis que le sceau du défunt est rituellement brisé. Chargé de la garde matérielle des matrices des sceaux, il préside le scellage des actes qui mobilise beaucoup de personnel.

Le chancelier est installé en 1718 dans un hôtel qu'occupe toujours, place Vendôme à Paris, le ministre de la justice, garde des sceaux.

À la Révolution, le sceau de Louis XVI, en or, est fondu pour récupérer le métal. Un décret de 1792 a fixé pour la première fois le contenu du nouveau sceau de la République : une femme debout tient une pique surmonté d'un bonnet en forme de ruche et de l'autre bras un faisceau de licteur.

Napoléon s'est doté d'un sceau portant les motifs typiques de l'Empire comme les abeilles et la couronne impériale. Les rois Louis XVIII et Charles X ont repris une iconographie proche de l'Ancien Régime, avec des fleurs de lys. Quant à Louis Philippe, il introduit le drapeau tricolore à côté des armes de la famille d'Orléans.

Un arrêté du 8 septembre 1848 définit le sceau de la IIème République, encore utilisé de nos jours. Le graveur des monnaies, Jean-Jacques Barré, exécute le nouveau sceau de l'Etat sans respecter exactement les termes du décret, notamment l'emplacement des inscriptions. Une femme assise, effigie de la Liberté, tient de la main droite un faisceau de licteur et de la main gauche un gouvernail sur lequel figure un coq gaulois, la patte sur un globe. Une urne portant les initiales SU rappelle la grande innovation que fut l'adoption

du suffrage universel direct en 1848. Aux pieds de la Liberté, se trouvent des attributs des beaux arts et de l'agriculture.

Le sceau porte comme inscription "République française démocratique une et indivisible" sur la face et au dos deux formules "Au nom du peuple français" et "Égalité, fraternité".

L'arrêté de 1848 définit également le type de sceaux ou de timbres que doivent utiliser couramment les tribunaux et les notaires.

Les IIIème, IVème et Vème République ont repris le même sceau. Sous la IVème République, il semble que seule la Constitution ait été scellée. Depuis 1958, la Constitution et certaines des lois constitutionnelles qui la modifient ont fait l'objet d'une mise en forme solennelle, avec sceau de cire jaune pendant sur un ruban de soie tricolore. Tel a notamment été le cas de la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République.

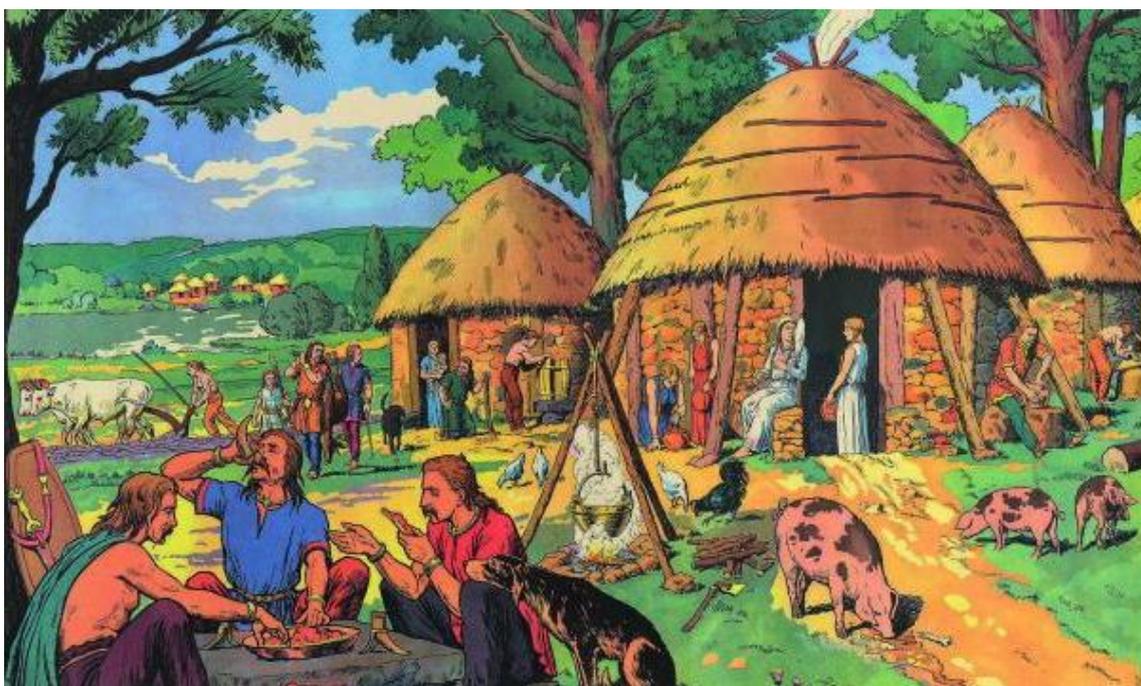
La presse servant à établir le sceau est conservée dans le bureau du ministre de la justice qui porte toujours le titre de "garde des sceaux".

<https://www.elysee.fr/la-presidence/le-sceau>

Quelques mythes fondateurs

Histoire. Gaulois, Saint-Louis... Quatre mythes qui ont la peau dure

Modifié le 19/04/2017 à 14:31 | Publié le 19/04/2017 à 14:31



L'Histoire de France dans un manuel scolaire d'histoire. Ici un village gaulois "Nos ancêtres les Gaulois" | DR Archives

Colette David

Des légendes et mythes, qui contribuent à forger le « roman national » de la France, traversent parfois le temps et résistent aux travaux de chercheurs qui battent en brèche ou nuancent ces idées reçues. Voici quelques exemples

« **Nos ancêtres les Gaulois** »

Tant pis pour la mythologie. Les historiennes Mathilde Larrère et Laurence de Cock expliquent que la Gaule est une fiction géographique créée par les Romains. Quant au terme « Gaulois », également créé par les Romains, il regroupe une foule d'ethnies: « Des Rèmes, des Bellovaques, des Ménapes, des Vénètes, des Pictes, des Allobroges... ».

Ce mythe des Gaulois, fondateur de la Nation, a été largement véhiculé dans les manuels scolaires conçus par Ernest Lavisse (première édition en 1884), afin d'unifier le pays et de transmettre aux élèves l'amour de la patrie. Contrairement aux idées reçues, ces manuels ont évolué au fil du temps, au gré des recherches historiques, des bouleversements (Grande guerre, etc.) et des pressions de syndicats d'instituteurs.

Exemple éloquent : les illustrations. « Les premiers manuels montrent des dessins où les Gaulois sont représentés comme des sauvages, brutaux, belliqueux. Puis, jugés trop bellicistes, on les montre en cueilleurs de gui, pacifiés », signale Olivier Loubes, enseignant et auteur de L'école et la patrie, histoire d'un désenchantement 1914-1940.

« Nos ancêtres les Gaulois » est, pour Nicolas Sarkozy, « un acte de foi » et un cheval de bataille idéologique. En 2006, alors ministre de l'Intérieur, il confiait : « Quand j'étais écolier, nos maîtres nous parlaient de nos ancêtres les Gaulois. Ni les maîtres, ni les élèves n'étaient dupes. Chacun savait bien qu'à Arles, Nîmes ou Perpignan, il n'y avait pas eu beaucoup d'ancêtres gaulois. A Oran, à Tunis ou à Dakar, encore moins. Mais c'était un acte de foi ». En 2016, le candidat à la primaire de la droite, récidivait – « Dès que l'on devient Français, nos ancêtres sont Gaulois » –, s'attirant aussitôt les foudres et les moqueries de maîtres et d'élèves.

Le président Mitterrand, lui aussi, savait sa leçon, qui déclarait à La Sorbonne, en 1987 : « Nos ancêtre les Gaulois, un peu Romains, un peu Germains, un peu Juifs, un peu Italiens, un peu Espagnols, de plus en plus Portugais peut-être qui sait ? Polonais ? Et je me demande si déjà nous ne sommes pas un peu Arabes ? Je reconnais que voici une phrase imprudente. C'est celle-là qui sera épinglée. »

« Guillaume le Conquérant réunit l'Angleterre à la Normandie »



En s'emparant de l'Angleterre en 1066, Guillaume le Conquérant annexe ce royaume à son duché de Normandie. Mais cette affirmation est fautive, pointe le site Histoire Normandie. Le nouveau roi ne cherche pas à unir les deux terres que la Manche sépare. Il se considère comme le prince de deux territoires distincts.

En témoigne son sceau, d'un côté le montrant roi d'Angleterre; de l'autre le représentant duc de Normandie. L'Angleterre conserve ses institutions, par exemple les shérifs. Guillaume n'impose pas outre-Manche le modèle administratif normand.

« Le bon roi saint Louis rendait la justice sous un chêne »

Jacques Le Goff, historien, médiéviste, indique que le roi, qui appréciait le château de Vincennes, avait l'habitude de s'adosser dans son parc à un chêne et de faire venir à lui ses sujets désirant lui parler sans intermédiaire. « Le requérant exposait librement son grief au souverain, qui - et là réside un point fondamental - ne rendait nullement la justice lui-même, mais faisait signe à un membre de son entourage, ayant le pouvoir de rendre la justice, qu'il se saisisse de l'affaire. Le roi ne se substitue pas au système judiciaire qu'il a mis en place, il combine habilement l'exercice de son pouvoir surnaturel de souverain avec le respect des institutions terrestres. » (Le Point).

En outre, à l'époque, Louis IX (1214-1270) n'était pas encore saint. Il fut canonisé en 1297.

La figure de saint Louis, roi populaire, a souvent été utilisée et détournée. Variante acide : « Saint Louis rendait la justice sous un chêne. Pierre Arpaillange la rend comme un gland ». Pour ce trait ironique visant le garde des Sceaux du gouvernement Rocard, André Santini (député du Parti social-démocrate), reçut le Prix de l'humour politique en 1989.

« Le PCF, le parti des 75 000 fusillés. »



En 1945, ces manifestants de gauche portent un portrait de Guy Môquet, 17 ans, militant communiste exécuté par les nazis en octobre 1944. | AFP

Après la Libération, le Parti communiste français, très engagé dans la Résistance, se revendique comme « le parti aux 75 000 fusillés ». La guerre terminée, les chiffres enflent en France, dans une grande confusion de définitions des victimes. Certains évoquent 100 000 fusillés, parmi lesquels Gabriel Péri, Guy Môquet ou Honoré d'Estienne d'Orves, héroïsés par la mémoire communiste et gaulliste.

En 2007, un travail de recherche est lancé par les historiens Jean-Pierre Besse, Claude Pannetier, Thomas Pouty et Delphine Leneveu. En 2015, ils publient *Les fusillés 1940-1944* (éditions de l'Atelier).

L'ouvrage réunit les biographies des victimes de la répression judiciaire allemande et vichyste sur le territoire français occupé. Soit 4 425 personnes : parmi elles, 3 287 condamnés par des tribunaux militaires allemands et italiens, et des cours martiales de Vichy, 863 otages fusillés par les nazis, 8 suicidés avant leur exécution, 85 suicidés et morts sous la torture (liste non-exhaustive), 120 Alsaciens-Mosellans, 39 femmes condamnées en France et exécutées en Allemagne (liste partielle). « Le PCF est le groupe socio-politique le plus représenté, avec 36% des victimes », soit 1 593 exécutés. On est loin des 75 000 fusillés, mais ce nombre est « néanmoins considérable ».

À noter: ces historiens ont écarté du corpus les victimes d'exécutions sommaires et de massacres.

Depuis la parution de l'ouvrage, le travail de collecte et de vérifications se poursuit sur le site en ligne du Maitron – du nom de Jean Maitron, historien du mouvement ouvrier –, à la rubrique Fusillés et exécutés.

Colette David (avec Emmanuelle François et Marie-Christine Lebrazi)

<https://www.ouest-france.fr/culture/histoire/histoire-gaulois-saint-louis-quatre-mythes-qui-ont-la-peau-dure-4936390>